

Synthèse des objectifs réglementaires

	Objectifs France					Objectifs UE		
	2020	2023	2025	2030	2035	2025	2030	2035
DMA (par rapport à 2010)	-10%			- 15 %				
DAE (par rapport à 2010)				- 5 %				
Taux de valorisation matière (recyclage et valorisation organique)	>55 %		> 65 %			> 55%	> 60%	> 65 %
Taux de réemploi				> 5 %				
Tri à la source des biodéchets (habitants desservis)		100 %						
Gaspillage alimentaire (distribution et restauration commerciale en 2025, tous les secteurs en 2030, par rapport au niveau de 2015)			- 50 %	- 50 %		- 30 %	- 50 %	
Stockage Taux de DMA					10 % max			10 % max